



## REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie - 46500 Miers

Tél : 05.65.33.61.50 courriel : mairiemiers@wanadoo.fr

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 novembre 2021

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un, le conseil municipal de Miers, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Caroline Mey-Fau.

**Membres présents** : Aubert Jeanne, Bouchet Michaël, Boudet Jean-Bernard, Cassabois Marie-Pierre, Chuc Jean-François, Cros Emmanuel, Laville Benoît, Mey-Fau Caroline, Verbiguié Mélanie.

**Membres excusés** : Genriès Olivier, Lafargue Séverine,

**Procuration** : Lafargue Séverine à Caroline Mey

Date de convocation : 19 novembre 2021

Secrétaire de séance : Boudet Jean-Bernard

#### **Point supplémentaire et suppression d'un point à l'ordre du jour**

Madame la Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal : demande de mise à disposition de la licence IV.

Madame la Maire informe le conseil municipal que le point à l'ordre du jour concernant la demande de remboursement factures d'eau et d'électricité est ajourné. Ordre du jour :

Approbation du PV du 28 octobre 2021.

Demande remboursement factures d'eau et d'électricité
Monument aux morts : devis travaux
Reversement caution logement école
Renouvellement contrat d'agent
Adressage : Validation du nommage des voies

Versement redevance modernisation des réseaux - virement de crédit
Restauration fontaine Saint-Martin

Madame La Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### **Demande de mise à disposition de la licence IV**

Madame la Maire informe le conseil municipal de la demande faite par écrit par les futurs gérants du restaurant "Au fil de l'eau" à la Source Salmière à Miers, de leur souhait de pouvoir bénéficier de la mise à disposition de la licence IV.

Elle rappelle que, depuis 2015, l'actuelle gestionnaire du restaurant bénéficie de la mise à disposition de la licence IV.

Après délibération, le conseil municipal ***vote, à l'unanimité, la mise à disposition de la licence IV*** aux futurs gérants du restaurant.

#### **Monument aux morts : devis travaux**

Madame la Maire présente deux devis d'artisans pour les travaux de restauration de notre monument aux morts.

Elle propose de retenir le devis le moins onéreux. Un dossier de demande de subvention au fonds de restauration du patrimoine et un à l'ONAC doivent être réalisés.

Après délibération, le conseil municipal, ***à l'unanimité, retient le devis le moins onéreux et donne tous pouvoirs*** à Madame la Maire.

#### **Reversement caution logement école**

Madame la Maire informe du départ de la locataire du logement de l'école, le 8 novembre 2021. Constatant qu'il n'y a eu aucun dégât lors de l'état des lieux, Elle propose au conseil municipal la restitution de la caution d'un montant de 100€.

Après délibération, le conseil municipal ***accepte, à l'unanimité, la restitution de la caution*** d'un montant de 100€ à la locataire du logement de l'école.

### **Renouvellement contrat d'agent**

Madame la Maire indique que le contrat de l'agent qui s'occupe de la garderie, de la cantine, de la mise en pages du bulletin communal et du site internet arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler.

Madame la Maire propose d'accepter la demande de l'agent de diminuer ces horaires, et propose une valorisation de son indice.

Après discussions, le conseil municipal, ***accepte, à l'unanimité, le renouvellement du contrat*** de l'agent avec de nouveaux horaires et indice.

### **Adressage : Validation du nommage des voies**

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'il est de son ressort de choisir par délibération le nom à donner aux rues, aux places publiques et aux hameaux.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune en se conformant aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la poste, des secours et des autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses de toute la commune et de procéder à leur numérotation. Le projet de dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal de la dénomination des rues et des places publiques, après en avoir délibéré,

***Décide à l'unanimité de procéder à la dénomination*** des voies communales.

***Adopte les dénominations*** suivantes :

Chemin de Chevalgues, Chemin de la Fontaine de Fialy, Chemin de Lasfargues, Chemin de Lavalade, Chemin de Millet, Chemin de Pouène, Chemin d'Esturgou, Impasse des Glycines, Impasse du Couvent, Impasse Laparro, Impasse Nini, Place de la Forge, Place de la Mairie, Place de l'Eglise Saint-Martin, Place des frères Cayre, Place Fernand Champagne, Route d'Alvignac, Route d'Auru, Route de Bagues, Route de Barrières, Route de Borie, Route de Bournazel, Route de Bouyrissac, Route de Cantemieule, Route de Carennac, Route de Ferrières, Route de Floirac, Route de Gintrac, Route de Grèzes, Route de Jean d'Auty, Route de la Côte des Bouilles, Route de la Croix Blanche, Route de la Fontaine d'Alain, Route de la Pimpe, Route de la Prade, Route de la Station thermale, Route de Lacatarou, Route de Lamothe, Route de Lardois, Route de Maisonneuve, Route de Montvalent, Route de Moussié, Route de Padirac, Route de Piquet, Route de Thégra, Route des Camps Bas, Route des Fieux, Route des Lécusses, Route des Vissières, Route d'Estayrie, Route du Couvent, Route de Giral, Route du Lavoir, Route du Mas Davet, Route du Mas de Figeac, Route du Mas des Pierres, Route de Courtissou, Chemin du Moulin de Cazelle, Route du Payroulié, Route du Pech de Cance, Route du

Four de Fialy, Route du Puy del Claux, Route du stade, Rue de la fontaine, Rue de la menuiserie, Rue de la Source Salmière, Rue de l'Albarède, Rue de l'Ecole, Rue de l'Occitanie, Route des Espérières, Rue du fournil, Rue du Pigeonnier, Rue du Presbytère, Rue Etroite, Rue Saint-Palavy, Chemin de Forges.

**Accepte le système de numérotation** pour chaque bâtiment. Les voies seront numérotées d'un côté pair et d'un côté impair en numérotation métrique dans le bourg et dans les zones d'habitat diffus.

**Précise que les crédits nécessaires à cette dénomination** sont inscrits au budget 2022 et **mandate Madame la Maire** pour les formalités à accomplir.

### **Versement redevance modernisation des réseaux - virement de crédit**

Marie-Pierre Cassabois informe le conseil municipal du besoin d'un virement de crédit pour le versement de redevance de la modernisation des réseaux.

Un virement de crédit de l'article 617/011 Etudes et recherches en faveur de l'article 706129/040 Reversement redevance modernisation réseaux collecte d'un montant de 800€.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le virement de crédit de l'article 617/011 Etudes et recherches en faveur de l'article 706129/040 Reversement redevance modernisation réseaux collecte d'un montant de 800€.

### **Restauration fontaine Saint-Martin**

Madame la Maire présente le devis reçu pour les travaux de restauration de la Fontaine Saint-Martin. Ce devis s'élève à 770 €. Un supplément risque d'être demandé par l'artisan étant donnée l'augmentation actuelle des matériaux.

Après délibération, le conseil municipal **valide, à l'unanimité, le devis** reçu d'un montant de 770 € environ sachant qu'un modique supplément sera sans doute nécessaire.

### **Questions diverses**

Jean-Bernard Boudet présente le compte rendu de la réunion concernant le projet cœur de village.

Fin de séance 22h30